

Titre du rapport : Relevé de conclusions du 4 juin 2018

Rapporteur (s) : Président UBFC	Point N°1
Séance du Conseil des membres	2 juillet 2018

- Pour avis conforme
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour approbation
- Pour information

Rapport :

Membres présents ou représentés :

Messieurs Alain BONNIN, Président de l'uB ; Macha WORONOFF, représentant Monsieur Jacques BAHl, Président de l'UFC ; Ghislain MONTAVON, Directeur de l'UTBM ; Bernard CRETIN, Directeur de l'ENSMM ; François ROCHE-BRUYN, Directeur général d'AgroSup Dijon, Monsieur Michel JAUZEIN, directeur du Campus de Cluny ENSAM.

COMUE :

Monsieur Nicolas CHAILLET, Président d'UBFC.

Invités :

Madame Catherine BAUMONT, Président du CAC UBFC.
Monsieur Michel DE LABACHELERIE, Vice-président UBFC chargé de la recherche et des projets structurants.

Excusé :

Monsieur Stéphane BOURCIEU, Directeur général de BSB, qui donne procuration à Monsieur Bernard CRETIN.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil des membres du 2 mai 2018
2. Suites réunion Ministre 27 avril 2018
3. Pôles thématiques UBFC
4. Exonération Masters internationaux
5. Procédure de gestion des diplômes UBFC opérés dans les établissements membres
6. Comités Schéma directeur de la vie étudiante
7. Informations
8. Questions diverses

Nicolas Chaillet indique que le MESRI a donné un avis favorable pour la labellisation du Datacenter régional. L'information officielle devrait arriver prochainement.

1. Approbation du relevé de conclusion du conseil des membres du 2 mai 2018

- Enlever « avec les universités » à la fin du deuxième paragraphe du point 3.
- Dans le sixième paragraphe du point 3, remplacer « Bernard Cretin indique que dans le contexte économique des établissements, c'est très difficile. Il propose que les établissements parlent d'une même voie pour demander des moyens pour la COMUE » par « Bernard Cretin indique que dans le contexte économique contraint des établissements, c'est très difficile. Il propose que les établissements parlent d'une même voie pour demander des moyens tant financiers qu'humains pour la COMUE ».

Approbation sous réserve de ces modifications, à l'unanimité moins une abstention.

2. Suites réunion Ministre 27 avril 2018

Le MESRI a adressé un compte-rendu de la réunion du 27 avril 2018. François Roche-Bryun s'étonne de la conclusion de ce rapport : les attendus finaux n'ont pas été cités dans le compte-rendu fait par Nicolas Chaillet lors du Conseil des membres du 2 mai dernier. En effet, ces points n'ont pas été mentionnés lors de la réunion avec Madame la Ministre. Alain Bonnin regrette que les débats n'aient pas portés sur ces éléments.

Les ordonnances peuvent permettre de faire évoluer les COMUEs, mais pour l'instant on ne sait pas ce qui sera proposé. Pour autant, François Roche-Bruyn précise que les ordonnances ne peuvent pas permettre de sortir de la loi d'habilitation. Sur le cas du suffrage indirect, ce n'est pas possible pour l'instant pour les COMUEs de moins de 10 membres.

Michel Jauzein indique que, du fait des nouveaux éléments de conclusion du compte-rendu de la réunion du 27 avril, la mission de l'IGAENR peut se trouver en décalage.

Un point rapide est fait sur les différents sujets liés à la pérennisation de la labellisation d'ISITE-BFC.

Les DGS des établissements doivent se réunir pour faire le point sur des questions comme la mise à disposition des personnels et la gestion des programmes de recherche. Si la mise à disposition des personnels présente quelques difficultés, il faut poser les problèmes, apporter les solutions et les mettre en oeuvre.

Un point de situation est fait sur les 10% de postes vacants fléchés sur les axes prioritaires d'ISITE-BFC par les établissements. Dans la mesure où, pour certains établissements, en l'occurrence les écoles, il

Il y a une très forte identification avec les axes d'ISITE-BFC, c'est quasiment toute la campagne d'emploi qui est concernée pour ces établissements. On peut donc aller au-delà des 10 %, d'autant que pour le jury international, comme pour la Ministre, il semblerait que l'on puisse interpréter le seuil de 10 % comme un minimum.

Cela étant, cela ne montre pas au jury international un effet de redirection de postes. A ce stade, sont considérés comme entrant dans les 10 %, les postes ouverts au recrutement de fellowships internationaux. Pour UFC, la réflexion est en cours, concernant potentiellement 2 à 3 postes (CA au 3 juillet et démarrage de la campagne d'emplois en octobre). Pour l'ENSMM, les postes vacants ne sont pas encore connus et la réflexion porterait sur un senior fellowship. Pour l'ENSAM, à ce stade, aucun poste d'enseignant-chercheur n'est prévu à Cluny, mais les discussions seront menées à la rentrée et le campus de Cluny pourrait se positionner. A AgroSup Dijon, 1 senior Fellowship en agronomie et peut-être un second en mathématiques sont envisagés à ce stade. A l'uB, les réflexions en cours portent sur 2 à 3 postes. Pour l'UTBM, les réflexions portent sur 1 à 2 postes.

Concernant un autre point, le PDG du CNRS viendra en Bourgogne – Franche-Comté le 20 octobre prochain. Il s'agira peut-être de signer la convention quinquennale de site, mais, à ce stade, les établissements de cotutelle des UMR CNRS n'ont pas d'information concernant l'état d'avancement de cette nouvelle convention. Concernant l'INSERM, un contact doit être pris par Alain Bonnin une fois la nomination du PDG de l'INSERM passée.

Concernant la convergence des systèmes d'information, il s'agit d'un objectif à terme, sans doute à une échelle de dix ans. Les membres s'accordent pour dire que si c'est louable, cela est très difficile à mettre en œuvre (quel(s) système(s) implanter ?). Au-delà de la valeur prescriptive, les moyens manquent. On ne peut pas faire abstraction des coûts financiers et humains (effectifs, temps de travail et formation). On pourrait chiffrer cela à plusieurs millions d'euros à l'échelle des établissements.

Nicolas Chaillet propose qu'à minima, pour les prochains outils numériques que les établissements souhaitent implanter, une convergence se fasse autant que possible. Cela peut faire l'objet de discussions au sein du COPILNum. Sur un autre plan, concernant l'abonnement à WoS, pris à des degrés divers selon les établissements, il pourrait être profitable, sous réserve des conditions financières, d'avoir un abonnement à l'échelle du site.

Concernant la réunion spécifique du Conseil des membres pour faire suite à la réunion du 27 avril, il n'y a pas de convergence sur les premières dates proposées. Nicolas Chaillet va renvoyer un doodle avec plusieurs dates. Idéalement, il faudrait une réunion en juillet et une autre en septembre.

Alain Bonnin précise que si on doit s'engager dans un modèle, on doit pouvoir rediscuter de tout et notamment du siège d'UBFC. Il indique avoir donné cet élément au Recteur et à la Rectrice.

Pour Nicolas Chaillet, ce sujet est important politiquement et générateur de tension. Un moyen d'abaisser cette tension est de travailler sur les sites d'implantation des établissements membres, 13 sites dont 3 qui comportent plusieurs établissements et faire reposer une partie de la subsidiarité sur ces sites.

Enfin, Nicolas Chaillet informe qu'une réflexion a été amorcée concernant l'appel à projets PIA3 Territoire d'Innovation Pédagogique, en cohérence avec TalentCampus et RITM-BFC. Cet appel est piloté par la Caisse des dépôts.

3. Pôles thématiques UBFC

a/ **Cas du Polytechnicum** : il faut indiquer dans le document que pour le Polytechnicum, la charte et la feuille de route sont définies dans le cadre de la convention qui le régit.

Il convient par ailleurs de revoir la liste des laboratoires dans ce pôle en tenant compte de leur rattachement aux écoles. Par exemple, 12-14 personnes de l'UTBM ont rejoint le laboratoire ELLIAD. Pour Nano-médecine également. Le laboratoire LISPEN (ENSAM) est également implanté en Bourgogne-Franche-Comté suite à l'évolution du LE2I.

b/ Pour François Roche-Bruyn il faut **clarifier les termes** : coordinateurs, responsables, co-responsables. Catherine Baumont indique que ce sujet a été évoqué dans les échanges épistolaires avec les Pôles thématiques et que les termes utilisés seront stabilisés : binôme de co-responsables.

c/ **Sur le rattachement à titre principal et secondaire** des laboratoires à un pôle, les demandes se feront par les UR. Le CESAER est dans le pôle SV2TEA et cela sera rectifié. Question aussi sur le CSGA et l'UP DPF. L'ICMUB est à l'évidence est sur deux pôles, pas de rattachement principal et secondaire.

Alain Bonnin rappelle que le CM valide la désignation des co-responsables, la charte et la feuille de route. Cela figure dans le document (pour la désignation des co-responsables) et sera indiqué expressément dans la charte et la feuille de route (il est pour l'instant indiqué que ce sont les instances d'UBFC).

d/ A la suite des échanges relatifs aux pôles thématiques, Michel de Labacherie présente un point d'avancement concernant la répartition des crédits récurrents pour les laboratoires.

Sur cette question, Ghislain Montavon indique qu'il faut une homogénéité. Il est rappelé que dans les statuts, la ventilation des crédits récurrents est faite dans le respect des budgets des établissements.

Michel de Labacherie rappelle la méthode et les trois parties : effectifs, discipline et performance. Ce travail part d'une enquête qui a été faite à l'échelle nationale sur plusieurs universités. Pour UBFC, la meilleure façon de procéder est de proposer une méthode qui part des pratiques des établissements et qui doit éviter les à-coups. Il faut plutôt converger vers une réduction des disparités lorsque celles-ci sont manifestement trop grandes et ne s'expliquent pas totalement par l'application de critères objectifs. Les explications peuvent être historiques ou liées à une forte évolution du laboratoire depuis la dernière évaluation de l'AERES (en 2007).

L'existant est analysé en termes de crédits récurrents et selon la manière dont les effectifs et la discipline sont pris en compte. Les laboratoires du site sont ainsi analysés selon une répartition en 7 groupes de disciplines : Science de la vie/santé, Sciences et Techniques, Maths-STIC, Science de la vie/environnement, DGEP, LLC et SHS et SHS. Sont regardées au sein de ces groupes les dotations par personne. Selon les établissements, les effectifs sont comptés en EC (UFC) ou en EC+CH (uB). Le cas des laboratoires sous (co)tutelle d'AgroSup Dijon est différent car c'est une dotation identique quel que soit le groupe de discipline (3000 € / personne). Idem pour l'UTBM (2900 € / personne). Pour l'ENSAM, une dotation de 1800 € / personne est allouée par la Direction générale de la recherche. Pour l'uB et l'UFC l'état des lieux indique en moyenne respectivement 2500 €/personne et 2200 €/personne.

Les dotations des crédits récurrents peuvent également être ventilées différemment selon les établissements : par exemple, pour l'ENSAM, ce n'est que du fonctionnement, pour l'UTBM il y a une part d'investissement prédéfinie. Il peut aussi y avoir une part dédiée au financement d'un personnel.

Le Conseil des membres décide que l'on reste sur la taille de l'UR définie selon la clé de l'établissement.

La question des laboratoires multi-localisés est également posée, notamment sur la manière de prendre en compte les frais de déplacement.

Concernant la performance, 4 critères sont proposés : production scientifique, projets de recherche (sélectionnés par un jury indépendant en réponse à des appels à projets), distinctions, présence à l'international. La prochaine étape consiste à discuter avec les laboratoires pour avoir leur réaction sur ces critères.

En conclusion, le travail d'analyse et de réflexion qui a été mené est conséquent. Il montre qu'il y a des différences entre les établissements et au sein des établissements. On peut retenir qu'il faut aller vers un double objectif : réduire les différences internes et progresser à terme vers une convergence externe. Pour cela, la réflexion globale sur la performance permet de renforcer le lien au niveau fédéral.

e/ Concernant le point sur les profils recherche des postes ouverts au recrutement de fellowships.

Les pôles thématiques peuvent réfléchir en amont sur les thématiques sur lesquelles il y aurait des besoins et en aval sur les profils recherche quand les campagnes d'emplois s'élaborent, profils qui seraient proposés aux établissements, qui ont la décision finale.

Concernant la composition des comités de sélection, les Pôles Thématiques constituent à la fois un vivier de membres internes et peuvent consolider le vivier de membres externes. Ils font des propositions.

L'articulation avec les établissements doit être réalisée : les directeurs des collegiums (UFC) sont pivots dans la campagne d'emplois de l'UFC et ils sont présents dans les Pôles Thématiques. Pour l'uB, organisée du point de vue de la recherche en domaines scientifiques, les futurs coordinateurs de ces domaines seront également présents dans les pôles thématiques.

f/ Sur la feuille de route des pôles thématiques, il est important de nourrir la feuille de route à l'échelle du territoire et de l'ensemble des campus.

4. Exonération Masters internationaux

Sur ce point et le suivant, Nicolas Chaillet excuse l'absence de Khadija Chahraoui.

Le texte présenté a été validé par le Pôle fonctionnel Relations internationales.

Validation du texte à l'unanimité.

Ce texte doit à présent être validé dans les instances des établissements, avant validation dans celles d'UBFC.

5. Procédure de gestion des diplômes UBFC opérés dans les établissements membres

Ce point a été travaillé par le Pôle fonctionnel Formations.

Validation du texte à l'unanimité.

Alain Bonnin soulève un point de sécurisation juridique : les établissements inscrivent des étudiants qui ne relèvent pas de leurs établissements dans Apogée.

Nicolas Chaillet précise que le Ministère a autorisé cela.

Alain Bonnin précise également que l'inscription des doctorants se fait dans ADUM, que c'est purement déclaratif, et qu'ensuite cela est re-saisi dans Apogée. Cette question se réglerait si on déployait Apogée au niveau de la Comue.

Ce sujet juridique doit donc être travaillé.

6. Comités Schéma directeur de la vie étudiante

Il y a trois types de comités prévus dans le SDVE.

Les comités de site. Il est demandé aux membres de constituer ces comités de sites et de communiquer l'information à la Comue.

Pour Dijon, cela sera à l'échelle du Grand Campus. L'ENSAM, en plus d'être dans le Comité de Site de Cluny, sera présente dans les comités de site de Chalon-sur-Saône et de Mâcon. A Besançon, le comité de site existe et intègre l'UFC et l'ENSMM. Dans le Nord Franche-Comté, cela est à mettre en place.

Le comité directeur étudiant. Pour les représentants des établissements membres (élus étudiants ou représentants des EM), le principe des trois tiers est adopté. Cela conduit à 5 binômes (un titulaire/un remplaçant) pour l'uB, 5 binômes pour l'UFC et un binôme pour chaque école (UTBM, ENSMM, AgroSup Dijon, BSB et ENSAM). Concernant les membres élus des collèges usagers du CA et du CAC UBFC, 5 binômes en font partie.

Il est demandé aux établissements membres de désigner les membres étudiants représentant leur établissement pour le prochain Conseil des membres.

Concernant les représentants des collectivités locales présents au **COPIL SDVE**, le Conseil des membres valide la proposition d'avoir un représentant par site, soit 13 représentants, afin que chaque site soit représenté.

7. Informations

- Doctorat par VAE. Il s'agit d'harmoniser les tarifs entre l'uB, UFC et UTBM. Ce point sera à faire voter dans les CA de ces établissements.
- Un rappel est fait concernant les enseignements assurés par les doctorants : il est désormais permis aux doctorants en contrat doctoral de faire des vacances.
- Le doctorat UBFC va être inscrit au RNCP. Les ED vont ainsi émarger aux 22 fiches RNCP. Les fiches passeront par le processus d'accréditation du MESRI.

8. Questions diverses

François Roche-Bruyn indique qu'il faut renforcer l'équipe ISITE-BFC. Un recrutement va être lancé afin de recruter dès que possible, en septembre, pour la gestion de l'AAP3.

Alain Bonnin demande si un DGA va être recruté et pourquoi sa fiche de poste est la même que celle du DGS. Nicolas Chaillet répond que cette fiche de poste a été travaillée avec le DGS qui va arriver, afin de compléter son action sur les questions techniques.

Alain Bonnin indique que le comité exécutif de la Région a décidé de mettre 4 postes à la Comue et s'interroge sur ce que cela dit des relations Comue-Région et sur l'indépendance de la Comue vis-à-vis de la Région. Nicolas Chaillet indique que la Région a depuis longtemps soutenu UBFC, avec un premier projet notamment sur la communication. Les postes porteraient sur la communication scientifique et sur le renforcement de la gestion des projets européens.

Pour Alain Bonnin, il aurait été opportun qu'on en discute au niveau des établissements membres.